



**SYNDICAT MIXTE
DE L'ESCAUT**

Stratégie Locale de Gestion des Risques d'Inondation Escaut – Sensée

Compte rendu du comité de pilotage n°1

Jeuudi 03 Mars à l'ENTE de Valenciennes

Participants :

Thierry DEVIMEUX	Sous – Préfet de Valenciennes	Arnould LEFÉBURE	Commission Internationale de l'Escaut
Pierrick HUET	DDTM 59 – Directeur Adjoint	Fabien THIÉMÉ	CAVM
Rachel KIRZEWSKI	DDTM 59 – DT du Valenciennois	Stéphane GRANET	CAVM
Christophe DULION	DDTM 59 – DT du Valenciennois	Agnès DELANA	Sous-Préfecture
Olivier LENNE	DDTM 59 – DT du Valenciennois	Sylvain PARENT	Sous-Préfecture
Aline LAINE	DDTM 59 – DT du Valenciennois	Denis WEISS	CCI Grand Hainaut
Grégory LEFRANCOIS	DDTM 59 – SSRC	Carole LEDDA	Département du Nord
Edwige FOURNIER	DDTM 59 – SSRC	Aurélie LEBORGNE	Chambre d'Agriculture 59/62
Georges FLAMENGT	Syndicat Mixte SAGE ESCAUT	Jean-Jacques MEURANT	Chambre d'Agriculture 59/62
Audrey LIEVAL	Syndicat Mixte SAGE ESCAUT	Alexandra KREBS- DUHAMEL	DREAL Nord Pas-de-Calais
Ronan GAUDIN	Syndicat Mixte SAGE ESCAUT	Vincent MERCIER	Conservatoire des Espaces Naturels Nord-Pas-de-Calais
Charles BEAUCHAMP	Président de la CLE du SAGE Sensée	Stéphane PARMENTIER	Agence de l'eau Artois Picardie
Céline BLIN	SAGE Sensée	Sébastien TOUZE	CAPH
Fabrice THIEBAUT	SAGE Sensée		

Rachel KIRZEWSKI, Adjointe au Chef de la délégation territoriale du Valenciennois et Christophe DULION, responsable de la cellule Milieux & Risques de la Délégation Territoriale du Valenciennois remercient Thierry DEVIMEUX, Sous-Préfet de Valenciennes, Pierrick HUET, Directeur Adjoint de la DDTM59, Georges FLAMENGT, président du syndicat mixte du SAGE ESCAUT ainsi que l'ensemble des participants d'avoir répondu présents à cette première réunion du comité de pilotage dans le cadre de la mise en place SLGRI Escaut Sensée.

Thierry DEVIMEUX, Sous-Préfet de Valenciennes introduit la rencontre :

Suite au bilan catastrophique des inondations en Europe au cours des dernières décennies, la Commission Européenne créa la directive européenne dite Directive Inondation qui fut adoptée le 23 octobre 2007. Transposée dans le droit français par la loi Grenelle II en 2010, la directive vise à augmenter la sécurité des populations exposées, stabiliser à court terme et réduire à moyen terme le coût des dommages liés à l'inondation et raccourcir fortement le délai de retour à la normale des territoires exposés.

Monsieur BEAUCHAMP, président de la CLE du SAGE Sensée, rappelle qu'une étude hydraulique a été réalisée sur l'ensemble du bassin versant de la Sensée entre 2003 et 2011 et qu'il serait intéressant de mobiliser cette connaissance. De plus, Monsieur BEAUCHAMP s'interroge sur la cohérence territoriale, il relève que certaines communes non incluses dans le périmètre de la SLGRI (exemple : Arleux, communes du Cambrésis et du Pas-de-Calais), sont également susceptibles d'être inondées.

Monsieur HUET, Directeur Adjoint de la DDTM59, précise qu'il n'est pas demandé d'études supplémentaires. L'institution de la Sensée pourra servir de porte-parole pour les communes non incluses dans la SGRI : être le lien avec les communes voisines et porter le message de solidarité Amont/Aval.

→ **Orientation stratégique n°2 : Diffuser la connaissance.**

Pistes d'action :

- e) Promouvoir le partage des données
- f) Organiser et développer des outils d'échange

Monsieur Le Sous-Préfet compte sur les collectivités qui doivent pour jouer le rôle de relais sur le territoire. Monsieur HUET appelle tous les acteurs à promouvoir la culture du risque, il est émis l'idée de mettre en place des scénarios (exemple des simulations d'inondations à Paris). Monsieur FLAMENGT signale l'importance de vulgariser la connaissance afin de sensibiliser la population quel que soit son âge.

Objectif 2. Encourager un développement durable du territoire pour la bonne prise en compte du risque inondation dans les documents d'urbanisme approuvés ou en cours d'élaboration.

→ **Orientation stratégique n°3 : Prendre en compte le risque inondation.**

Pistes d'action :

- g) Poursuivre la mise en œuvre du travail collaboratif entre acteurs de l'aménagement du territoire
- h) Accompagner l'élaboration des PLUI pour une prise en compte du risque inondation
- i) Améliorer la gestion des eaux pluviales à travers les documents de planification
- j) Promouvoir les techniques alternatives auprès des aménageurs et porteurs de projets

Monsieur LEFÉBURE, secrétaire général de la Commission Internationale de l'Escaut préconise également d'aborder la thématique des étiages et de l'aspect qualitatif (Directive Cadre sur l'Eau). La DDTM (SSRC) souhaite obtenir des éléments concrets sur ce sujet pour compléter le diagnostic. Ceux-ci sont disponibles dans le plan de gestion (liste d'indicateurs).

→ **Orientation stratégique n°4 : Préserver les zones naturelles d'expansion de crues.**

Pistes d'action :

- k) Inciter les aménageurs à traiter les bassins de façon qualitative
- l) Préserver les zones humides et leur rôle bénéfique pour la lutte contre les inondations
- m) Diffuser la philosophie EVITER REDUIRE COMPENSER

Monsieur LEFÉBURE indique que la zone d'Anvers (Zone frontalière entre la Belgique et les Pays-Bas) a bénéficié d'aménagements des zones humides afin de réduire le risque inondation. Ces techniques peuvent servir d'exemple à la réalisation de travaux sur le territoire de la SLGRI.

Objectif 3. Développer un partenariat avec les gestionnaires de réseaux et les responsables d'activités sur les territoires à enjeux. Identifier les zones à expansion de crues à créer ou à préserver pour réduire la vulnérabilité du territoire.

→ **Orientation stratégique n°5 : Réduire les effets des inondations**

Pistes d'action :

- n) Évaluer la vulnérabilité du territoire
- o) Inciter au développement des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales
- p) Améliorer la gestion des cours d'eau
- q) Accompagner les gestionnaires d'ouvrages hydrauliques
- r) Inciter à l'utilisation de technique hydrauliques douces dans la lutte contre l'érosion
- s) Sensibiliser et informer les populations en matière de risques.

Monsieur LEFEBURE aurait souhaité avoir un point sur l'aspect transfrontalier.

Messieurs BEAUCHAMP et THIEME s'expriment sur les difficultés qu'ils rencontrent dans le contexte législatif de la GEMAPI.

Monsieur le Sous-préfet préconise d'intégrer à cette orientation, une piste d'action concernant la thématique de la Gouvernance. Il est nécessaire de définir les rôles des acteurs du territoire afin d'obtenir une bonne coordination entre chaque action.

Il est également indiqué que les EPCI peuvent se mettre en relation avec la DRFIP sur les questions financières.

La question des financements européens est également évoquée (INTERREG).

Madame LEBORGNE précise que le volet érosion des sols n'est pas repris dans la GEMAPI mais qu'il est essentiel de sensibiliser les EPCI sur ce sujet et sur l'importance de travailler aussi sur ce qui se passe en amont.

Objectif 4 Optimiser les outils de gestion de crise pour améliorer la résilience du territoire.

→ Orientation stratégique n°6 : Améliorer la préparation et la gestion de crise

Pistes d'action :

- t) Déployer les outils de gestion de crise
- u) Améliorer l'information des populations
- v) Valoriser les systèmes d'alerte et d'information
- w) Améliorer la prévision des crues

La DDTM accompagne les communes prenant en compte les risques dans leur Plan Local d'Urbanisme (PLU), ce résultat est l'aboutissement d'un travail collaboratif entre les différents acteurs de l'aménagement du territoire. Toutefois, Monsieur le Sous-préfet est surpris du faible nombre de PCS (Plan Communal de Sauvegarde) sur le territoire du SLGRI. Monsieur PARENT indique que dans les 2 ans suivant l'approbation des PPRi, les communes concernées sont dans l'obligation d'avoir un PCS. Pour les autres communes, une démarche doit être mise en place afin de sensibiliser les maires.

À noter que depuis l'élaboration du diagnostic, 2 nouveaux PCS ont été réalisés.

Les membres du COPIL se sont ensuite accordés sur la liste des acteurs pressentis par objectif prioritaire identifié.

Objectif 1 : Améliorer la connaissance des phénomènes d'érosion et de ruissellement et approfondir la connaissance du fonctionnement hydraulique du bassin versant de la Sensée. Diffuser la connaissance acquise.

→ Co-animateur : Chambre d'agriculture et Institution de la Sensée

Objectif 2 : Encourager un développement durable du territoire par la bonne prise en compte du risque d'inondation dans les documents d'urbanisme approuvés ou en cours d'élaboration.

→ Co-animateur : Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut

Objectif 3 : Développer un partenariat avec les gestionnaires de réseaux et les responsables d'activités (entreprises, services etc) sur le territoire à enjeux et identifier les Zones d'Expansion de Crues à créer ou à préserver pour réduire la vulnérabilité du territoire.

→ Co-animateur : Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole

Objectif 4 : Optimiser les outils de gestion de crise pour améliorer la résilience du territoire.

→ Co-animateur : proposition : Parc Naturel Régional Scarpe Escaut : à définir

Présentation du calendrier :

Quatre comités techniques pour définir le plan d'actions :

- Objectif 1 : Mardi 10 Mai 2016, 10h - DT du Valenciennois
- Objectif 2 : Jeudi 2 Juin 2016, 10h - DT du Valenciennois
- Objectif 3 : Mercredi 25 Mai 2016, 10h - DT du Valenciennois
- Objectif 4 : Jeudi 19 Mai 2016, 10h - DT du Valenciennois

Prochain COPIL : Jeudi 8 Septembre 2016, 14h30 – ENTE

Liste des participants aux comités techniques

	COTEC 1 du 10 mai 2016 Objectif 1 Co-animateurs : DDTM, SM Escaut et Chambre d'agriculture et Institut Sensée 59/62	COTEC 2 du 19 mai 2016 Objectif 4 Co-animateurs : DDTM, SM Escaut et PNR Scarpe Escaut	COTEC 3 du 25 mai 2016 Objectif 3 Co-animateurs : DDTM, SM Escaut et CAVM	COTEC 4 du 2 juin 2016 Objectif 2 Co-animateurs : DDTM, SM Escaut et CAPH
DDTM 59	OUI	OUI	OUI	OUI
Syndicat Mixte Escaut	OUI	OUI	OUI	OUI
PNR Scarpe Escaut	OUI	OUI	OUI	
CAPH	OUI		OUI	OUI
CAVM	OUI		OUI	OUI
Chambre d'agriculture	OUI			
CIE	OUI			
Communauté de Communes du Coeur de l'Ostrevent	OUI		OUI	OUI
Communauté d'agglomération du Douaisis	OUI		OUI	OUI
Communauté d'agglomération du Cambrésis	OUI		OUI	OUI
SITURV				OUI
Institut départemental 59/62 pour l'aménagement de la Vallée de la Sensée	OUI			
Conservatoire des Espaces Naturels 59/62	OUI		OUI	
SIAV	OUI			OUI
Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées de la Scarpe et du Bas Escaut			OUI	
Syndicat intercommunal d'assainissement Prouvy, Thiant, Haulchin, Trith Saint Léger			OUI	
Syndicat intercommunal d'assainissement de la Région de Condé			OUI	
Syndicat intercommunal d'Aménagement de l'Ecaillon			OUI	
Syndicat Mixte pour la vallée de la Selle			OUI	
NOREADE	OUI		OUI	
ADOPTA			OUI	OUI
Syndicat des eaux du Valenciennois			OUI	
DREAL NpdC – Cellule PREVISION DES CRUES	OUI	OUI		

	COTEC 1 du 10 mai 2016 Objectif 1 Co-animateurs : DDTM, SM Escaut et Chambre d'agriculture et Institut Sensée 59/62	COTEC 2 du 19 mai 2016 Objectif 4 Co-animateurs : DDTM, SM Escaut et PNR Scarpe Escaut	COTEC 3 du 25 mai 2016 Objectif 3 Co-animateurs : DDTM, SM Escaut et CAVM	COTEC 4 du 2 juin 2016 Objectif 2 Co-animateurs : DDTM, SM Escaut et CAPH
DIR Nord		OUI		
VNF	OUI		OUI	
Sous-préfecture de Valenciennes	OUI	OUI	OUI	OUI
SIRACED PC		OUI		
SDIS Nord		OUI		
S3PI		OUI	OUI	
ERDF		OUI		
RTE		OUI		
RFF		OUI		
Météo France		OUI		
CCI du Grand Hainaut			OUI	
Mission Bassin Minier				OUI
Conseil Départemental du Nord- Direction environnement et direction des routes		OUI		
Agence Artois Picardie	OUI	OUI	OUI	OUI
Mairie de Crespin		OUI		
Mairie de Quiévrechain		OUI		